

GREMAN

Fiche d'identité

Nom commercial : **GREMAN**

Composition : **TETRACONAZOLE 100 g/L**

N° AMM : **9400012**

Type d'action : **FONGICIDES**

Formulation : **(EC) CONCENTRE
EMULSIONNABLE**

Conditionnement : **5L, 1L**

Gréman est un anti-oïdium haute performance doublé d'une bonne efficacité sur le Black-rot et Brenner. Les meilleurs résultats sont obtenues en traitements préventifs bien que présentant une efficacité en post-contamination. Il assure une protection de 14 jours en programme grâce à son action systémique équilibrée qui protège aussi bien les feuilles que les grappes. Il peut s'utiliser dès le stade 3 feuilles sur oidium précoce et drapeaux.



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Pommette	Trt Part.Aer.	Oïdium	0,25 L/HA	3	14 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 3 applications maximum par campagne pour toutes substances actives confondues appartenant à la famille des IDM (Inhibiteurs de la déméthylation des stérols)						
Pommier	Trt Part.Aer.	Oïdium	0,25 L/HA	3	14 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 3 applications maximum par campagne pour toutes substances actives confondues appartenant à la famille des IDM (Inhibiteurs de la déméthylation des stérols)						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

GREMAN

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Pommier	Trt Part.Aer.	Tavelure	0,3 L/HA	3	14 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 3 applications maximum par campagne pour toutes substances actives confondues appartenant à la famille des IDM (Inhibiteurs de la déméthylation des stérols)						
Vigne	Trt Part.Aer.	Oïdium	0,25 L/HA	2	30 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 2 applications non consécutives par campagne sur tout le complexe de maladies.						
Vigne	Trt Part.Aer.	Black-rot	0,3 L/HA	2	30 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 2 applications non consécutives par campagne sur tout le complexe de maladies.						
Vigne	Trt Part.Aer.	Rougeot parasitaire	0,3 L/HA	2	30 jours	5 m
Usage : Dose : Applications : 2 applications non consécutives par campagne sur tout le complexe de maladies.						

Description

Performance

Appartenant à la famille des triazoles, le tétraconazole, matière active de GREMAN®, est doté de propriétés préventives et curatives sur oïdium, black-rot et brenner (rougeot parasitaire) de la vigne. GREMAN® pénètre rapidement dans les feuilles et les grappes.

De même en arboriculture, GREMAN® est efficace dans la lutte contre l'oïdium et la tavelure du pommier. Par une diffusion équilibrée, il accompagne leur développement pour les protéger pendant 14 jours. GREMAN® est à l'abri du lessivage 1 heure après application.

Dose et Conditions d'emploi

Vigne

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

GREMAN

- Oïdium : appliquer GREMAN® à la dose de 0,25 L/ha à une cadence de 14 jours. Traiter en préventif à partir du stade 3-5 feuilles sur oïdium précoce ou en encadrement de floraison jusqu'au début de fermeture de la grappe, en tenant compte des recommandations émises par les bulletins phytosanitaires.
- Black-rot et Brenner (ou rougeot parasitaire) : GREMAN® est autorisé à la dose de 0,30 L/ha.
- Black-rot : intervenir en encadrement de floraison à la cadence de 14 jours.
- Brenner : traiter au stade 3 feuilles et protéger toutes les trois feuilles nouvellement formées.

Pommier

- Oïdium : traiter en préventif à partir du stade C-C3 sur variétés sensibles tous les 10-12 jours à la dose de 0,25 L/ha.
- Tavelure : utiliser GREMAN® à la dose de 0,30 L/ha. En cas de forte pression, associer systématiquement un produit de contact à sa dose homologuée.

Respectez les recommandations et le nombre d'applications par campagne et par culture.

Recommandations

Préparation de la bouillie :

Verser la quantité nécessaire de GREMAN® dans la cuve du pulvérisateur à ½ remplie d'eau, sous agitation. Terminer le remplissage de la cuve en maintenant l'agitation en marche jusqu'à la fin du traitement. GREMAN® s'utilise dans tous les types de pulvérisateurs, à jets projetés, portés ou pneumatiques. L'application de GREMAN® sur chaque face des rangs est nécessaire pour obtenir une efficacité parfaite en particulier pour la protection des grappes.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :

GREMAN



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

GREMAN

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur.

DRE

24h

Détenteur homologation :

PHYTEUROP

Marque déposée :

PHYTEUROP

Réglementation transport ADR :

Voir FDS

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.